



Pension alimentaire après 18 ans

Par **juliette83**, le **19/08/2008** à **14:12**

J'ai divorcé il y a 15 ans. A l'époque, mon ex-mari a fait valoir auprès du juge son manque de ressources pour ne pas payer de pension alimentaire.

Depuis cette date, je n'ai pas fait revoir le jugement, et mon ex-mari n'a jamais versé de pension alimentaire pour mon fils que j'ai élevé seule.

A la date d'aujourd'hui, je sais que mon ex-mari a une activité professionnelle, mon fils continue ses études, il a bientôt 18 ans, comment puis-je m'y prendre pour qu'enfin il me verse une pension, et en ai-je la possibilité après la majorité de mon fils.

Merci pour votre aide, j'ai des revenus modestes et j'aimerais tellement que mon fils puisse continuer ses études et le sport de haut niveau qu'il pratique.

Par **domi**, le **19/08/2008** à **16:47**

si le jugement ne stipule pas de PA, il vous appartient de saisir le JAF pour l'informer de la nouvelle situation financière de votre ex mari et demander une PA. Votre ex mari est tenu de verser cette pension tant que votre fils poursuivra ses études et ne subviendra pas seul à ses besoins ! Domi